



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 février 2025
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 6 février 2025, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité
agissant en qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité
faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011)
et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant
(Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités
qui leur sont associés, le (la) Président(e) dudit Comité
n'ayant pas encore été nommé(e)**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le trente-cinquième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015), qui a été présenté au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution 2734 (2024).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte du rapport ci-joint à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Président du Conseil de sécurité
agissant en qualité de Président du Comité
du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions
1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015)
concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech),
Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises
et entités qui leur sont associés
(Signé) **Fu Cong**



**Lettre datée du 30 décembre 2024, adressée au Président
du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions
[1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État
islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes,
groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, par l'Équipe
d'appui analytique et de surveillance des sanctions**

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe a) de l'annexe I à la résolution [2734 \(2024\)](#), dans lequel le Conseil de sécurité a demandé à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions de présenter au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, par écrit, des rapports d'ensemble indépendants, tous les six mois.

Par la présente, je vous transmets donc le trente-cinquième rapport d'ensemble de l'Équipe de surveillance, conformément à l'annexe I de la résolution [2734 \(2024\)](#). Ce rapport a été établi sur la base des informations reçues par l'Équipe de surveillance au 13 décembre 2024. Je précise que le texte de référence est l'original anglais.

Le Coordonnateur de l'Équipe analytique
et de surveillance des sanctions
(Signé) Colin Smith

Trente-cinquième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution 2734 (2024) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées

Résumé

L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, QDe.115, ci-après « EIIL (Daech) »), Al-Qaida (QDe.004) et leurs affiliés sont demeurés résilients et ont continué de s'adapter face à la pression antiterroriste extérieure. La menace qu'ils posaient n'a pas diminué.

L'identité du chef de l'EIIL (Daech), Abu Hafs al-Hashimi al-Qurashi, n'était pas clairement établie. Des États Membres étaient de plus en plus convaincus qu'al-Qurashi était Abdul Qadir Mumin, le chef de l'EIIL (Daech) en Somalie, mais d'autres ont continué d'exprimer des doutes.

En République arabe syrienne, une coalition de groupes armés a pris le contrôle de Damas le 8 décembre. Inscrite sur la liste relative au régime de sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida, Hay'at Tahrir el-Cham (HTS, QDe.137), a joué un rôle de premier plan, mais d'autres entités, inscrites ou non sur la Liste, y ont également pris part. La possibilité que des armes de pointe ne soient plus sécurisées et tombent aux mains de terroristes a suscité des inquiétudes. Il était probable qu'Al-Qaida et l'EIIL (Daech) en République arabe syrienne tenteraient de tirer parti de l'incertitude actuelle.

La Badiyé syrienne a continué de servir de centre pour la planification des opérations extérieures de l'EIIL (Daech) et d'être une région d'une importance cruciale pour ses activités.

Il a été estimé que l'EIIL-Khorassan (EIIL-K, QDe.161) posait la plus grande menace terroriste extrarégionale. Cette entité s'employait activement à recruter dans les États d'Asie centrale.

La tendance d'Al-Qaida et de l'EIIL (Daech) à se concentrer davantage sur diverses régions en Afrique s'est maintenue. Le nombre d'attaques en Afrique de l'Ouest est resté élevé. Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (JNIM, QDe.159) et l'État islamique du Grand Sahara (EIGS, QDe.163) y ont élargi leurs zones d'opérations.

Sayf al-Adl (QDi.001), considéré par le plus grand nombre comme étant le leader mondial de facto d'Al-Qaida, a publié une série d'articles pour essayer d'exploiter le conflit Gaza-Israël. Al-Qaida a continué de vouloir mener des opérations extérieures.

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Aperçu et évolution de la menace | 5 |
| II. Évolution de la situation par région | 6 |
| A. Afrique | 6 |
| B. L'Iraq et le Levant | 12 |
| C. Péninsule arabique | 15 |
| D. Europe | 17 |
| E. Asie | 18 |
| III. Évaluation de l'impact | 22 |
| A. Résolutions 2199 (2015) et 2462 (2019) sur le financement du terrorisme | 22 |
| B. Résolution 2347 (2017) sur le patrimoine culturel | 23 |
| C. Résolution 2396 (2017) sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés | 23 |
| IV. Application des mesures de sanction | 24 |
| A. Interdiction de voyager | 24 |
| B. Gel des avoirs | 25 |
| C. Embargo sur les armes | 25 |
| V. Recommandations | 26 |
| VI. Activités de l'Équipe de surveillance et observations | 27 |
| Annexe | 28 |

I. Aperçu et évolution de la menace

1. L'EIIL (Daech), Al-Qaida et les groupes affiliés sont restés résilients et capables de s'adapter face à la pression antiterroriste extérieure. Aidés par des structures organisationnelles moins centralisées, ils représentaient une menace qui ne diminuait pas. Les messages de propagande étaient toujours nombreux, diffusés en de multiples langues et tentaient souvent d'exploiter les faits survenant au Moyen-Orient pour séduire de nouvelles recrues et attirer des ressources supplémentaires.
2. Les avis ont continué de diverger quant à l'identité d'Abu Hafs al-Hashimi al-Qurashi, le chef de l'EIIL (Daech) dans son ensemble (voir [S/2024/556](#) par. 49). Certains États Membres étaient de plus en plus convaincus qu'al-Qurashi était Abdul Qadir Mumin (somalien, non inscrit sur la Liste), le chef de l'EIIL (Daech) en Somalie. Si tel est le cas, cela pourrait vouloir dire qu'un tournant est délibérément effectué vers une structure opérationnelle plus décentralisée, plus éloignée de la principale zone de conflit.
3. Abdallah Makki Mosleh Al-Rafi'i (alias Abu Khadija, iraquiens, non inscrit sur la Liste) est resté à la tête des bureaux Al-Ard al-Mubarka et Bilad al-Rafidayn, qui couvrent l'Iraq, la République arabe syrienne, la Turquie et le Levant dans son ensemble. En Afrique, seuls deux bureaux étaient actifs : Al-Furqan et Al-Karrar, ce dernier étant resté un centre financier essentiel de l'EIIL (Daech). Le bureau Al-Siddiq a pris en charge la supervision du Caucase, en plus des responsabilités qu'il assumait déjà en Asie. Certains États Membres ont noté un transfert de fonctions de la Direction générale des provinces au Comité plénipotentiaire de l'EIIL (Daech).
4. Al-Qaida n'avait toujours pas officiellement confirmé la mort de son ancien chef, Aiman al-Zawahiri (QDI.006), ni annoncé de successeur. Saif al-Adl était considéré par le plus grand nombre comme étant le leader mondial de facto d'Al-Qaida, bien que son influence soit limitée du fait qu'il se trouverait en République islamique d'Iran¹. Il a publié une série d'articles sous différents pseudonymes pour tenter d'exploiter le conflit Gaza-Israël et exhorté ses partisans à commettre des attentats dans le monde entier. Même si son discours ne semble pas avoir trouvé d'écho, la volonté d'Al-Qaida de mener des opérations extérieures est toujours forte, voire accrue.
5. En République arabe syrienne, une coalition de groupes armés a pris le contrôle de Damas et a renversé le gouvernement du Président Bashar Al-Assad le 8 décembre. HTS, entité inscrite sur la Liste relative au régime de sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida, a joué un rôle prépondérant mais d'autres entités, inscrites ou non sur la Liste, y ont également pris part. La situation à Damas est restée stable. La possibilité que des armes de pointe ne soient plus sécurisées et tombent aux mains de terroristes a suscité des inquiétudes. Il était probable qu'Al-Qaida et l'EIIL (Daech) en République arabe syrienne tenteraient de tirer parti de l'incertitude actuelle. La Badiyé syrienne a continué de servir de centre pour la planification des opérations extérieures de l'EIIL (Daech) et d'être une région d'une importance cruciale pour les activités de l'entité.
6. En Iraq, le rythme soutenu des opérations antiterroristes menées par le Gouvernement a entraîné la mort de près de la moitié des hauts responsables de l'EIIL (Daech) qui s'y trouvaient. Il est à noter en particulier qu'en août, le *wali* adjoint de l'EIIL (Daech) en Iraq et 13 autres personnes ont été tués. Il restait à savoir si l'EIIL (Daech) en Iraq pouvait recruter de nouveaux combattants et reconstituer ses ressources face à une telle pression.

¹ Un autre État Membre conteste les affirmations selon lesquelles des membres d'Al-Qaida seraient présents en République islamique d'Iran.

7. Malgré les efforts déployés par les autorités de facto en Afghanistan et par des États de la région, l'EIIL-K représenterait la plus grande menace terroriste extrarégionale. Outre les attentats visant les autorités de facto et les minorités religieuses et ethniques en Afghanistan, les partisans de l'EIIL-K ont commis des attentats jusqu'en Europe. L'entité s'employait activement à recruter dans des États d'Asie centrale.

8. La tendance d'Al-Qaida et de l'EIIL (Daech) à se concentrer davantage sur diverses régions en Afrique s'est maintenue. Harakat al-Shabaab al-Mujahidin (les Chabab, SOe.001) a continué de représenter la plus grande menace régionale. JNIM et l'EIGS ont tous deux perpétré des attentats à un rythme soutenu et n'ont cessé d'étendre les zones sous leur contrôle. La « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP, QDe.162) et Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'Awati Wal-Jihad (Boko Haram, QDe.138) sont restés actifs dans le bassin du lac Tchad.

9. Les États Membres ont continué de noter l'accès généralisé à la technologie, par exemple à l'impression tridimensionnelle de composantes d'armes, ainsi que l'application à titre expérimental de l'intelligence artificielle. L'utilisation de l'intelligence artificielle par des groupes terroristes pourrait présenter un risque particulier en ce qui concerne le recrutement et la radicalisation des jeunes, notamment en favorisant une propagande plus ciblée et adaptée. Plusieurs États Membres ont également constaté que l'âge moyen des personnes radicalisées semblait diminuer.

II. Évolution de la situation par région

A. Afrique

Afrique de l'Ouest

10. En ce qui concerne la situation au Sahel, les tendances précédemment observées se sont poursuivies. JNIM et l'EIGS sont restés extrêmement actifs à divers degrés. Ils ont renforcé, voir élargi, leurs zones d'opérations dans de nombreuses régions.

11. Il y a notamment eu une avancée vers le sud en direction des frontières des pays du golfe de Guinée et du Niger. Une multiplication des contacts entre ces groupes et leurs organisations centrales respectives a été observée ainsi que, dans le cas de JNIM, des contacts avec d'autres groupes affiliés à Al-Qaida dans la péninsule arabique (AQPA, QDe.129). Ces liens ont renforcé leurs capacités de propagande, auxquelles des efforts considérables ont été consacrés. Principal moteur de la violence au Sahel, JNIM a exercé une pression croissante sur les forces de sécurité, les milices locales et les auxiliaires étrangers.

12. L'expansion de JNIM a permis à cette entité de recruter au-delà de ses bastions traditionnels, à savoir les Peuls et les Touaregs, notamment au sein d'autres groupes ethniques, tels les Bambaras, et de renforcer ainsi sa capacité militaire et d'intégrer de nouvelles communautés dans son giron. Cette intégration était au cœur de la stratégie politique du groupe consistant à s'ériger en acteur local déterminant. Elle pourrait toutefois fissurer la cohésion interne du groupe et poser des problèmes de gouvernance.

13. Pour atteindre son objectif, JNIM a orienté sa propagande vers la défense des populations marginalisées et des victimes de violences, publiant fréquemment des vidéos montrant des actes de violence commis par les forces de sécurité et leurs auxiliaires afin de légitimer son discours. Dans le même temps, le groupe a poursuivi ses attaques violentes le long des routes d'une importance déterminante afin d'isoler les localités stratégiques et d'accentuer la pression sur les capitales.

14. Dans le nord du Mali, malgré les opérations de sécurité menées dans les centres urbains, le JNIM a renforcé sa position, en particulier dans les zones rurales non contrôlées par les Forces armées maliennes, se livrant souvent à des activités quasi étatiques. Certains des objectifs du groupe sont les mêmes que ceux d'autres groupes rebelles – l'opposition aux autorités et la résistance face à l'EIGS, mais aucun accord formel n'a été établi.

15. Dans l'est du Mali, JNIM a continué de bloquer les avancées de l'EIGS. Bien qu'une trêve non officielle se prolongeait entre les deux groupes, JNIM s'est activement employé à limiter l'expansion territoriale de l'EIGS. À l'ouest, JNIM a progressé dans la région de Kayes et le long de la frontière sud-ouest avec la Guinée.

16. Dans le centre du Mali, Wilaya Macina (non inscrite sur la Liste, anciennement Katiba du Macina) est restée la principale force de combat de JNIM et l'instrument de violence du groupe. Le groupe a utilisé une série de tactiques, notamment des attaques de harcèlement, l'utilisation d'engins explosifs improvisés et des assauts à grande échelle contre les forces de sécurité. Il a exercé une grande pression sur les communautés dogons afin de consolider son contrôle sur la région. Malgré les efforts faits en matière de sécurité, Wilaya Macina est restée capable de frapper Bamako, de déployer des agents dans l'ouest du Mali et d'intensifier ses opérations dans les régions du centre et de l'est du pays, jusqu'au Burkina Faso.

17. Au Burkina Faso, la situation a continué de se détériorer. JNIM a effectué des mouvements dans un rayon de 50 kilomètres autour de la capitale. Des opérations de sécurité, notamment des opérations aériennes, n'ont pas permis de les limiter. JNIM a exercé une pression intense dans les régions occidentales proches du Mali, le long des frontières méridionales avec la Côte d'Ivoire, et plus particulièrement dans les zones de l'est du pays où les groupes affiliés Ansarul Islam (non inscrit sur la Liste) et Katiba Hanifa (non inscrite sur la Liste) ont mené de nombreuses attaques contre les milices locales, tels les Volontaires pour la défense de la patrie. Les violences que ces milices auraient infligées aux civils ont contribué à alimenter la propagande de JNIM.

18. Par ailleurs, JNIM a tiré parti de la place qu'il occupe dans l'est du Burkina Faso pour contrecarrer l'expansion de l'EIGS vers le Niger. Il a avancé dans le territoire nigérien et a fait peser une menace sur la capitale, Niamey. Plus au sud, les activités de JNIM se sont étendues vers le Bénin, le Ghana et le Togo. Le Ghana n'a pas connu d'attentats terroristes, mais le Bénin et le Togo ont subi un nombre accru d'attentats le long de leurs frontières septentrionales. Les États Membres ont mis l'accent sur les regroupements de combattants de JNIM dans le sud du Burkina Faso qui servaient de points de départ aux opérations menées dans les pays du golfe de Guinée où existaient des cellules dormantes de JNIM.

19. Au Bénin, JNIM a accru la pression dans le nord pour avancer vers le Nigéria et ainsi dynamiser Ansarul Muslimina Fi Biladis Sudan (Ansaru, QDe.142). Cette collaboration pourrait faciliter l'expansion de JNIM au Nigéria, où le groupe pourrait tenter de tirer parti des conflits communautaires comme il le fait dans les pays du golfe de Guinée.

20. Bien qu'il soit affaibli, l'EIGS a conservé sa résilience et exploité la propagande d'Al-Furqan pour poursuivre ses opérations. Le groupe a ralenti ses activités au Mali et au Burkina Faso, mais a continué de se concentrer sur le Niger et le Nigéria. Face à la pression subie dans la zone des trois frontières (Burkina Faso-Mali-Niger), exercée à la fois par JNIM et par les opérations de lutte antiterroriste, l'EIGS a cherché à s'étendre davantage vers l'est. La reprise des attentats au nord-est de Niamey a fait comprendre que le groupe avait l'intention d'exploiter les zones dans lesquelles JNIM ne lui faisait pas concurrence. L'EIGS a également renforcé son axe logistique le long du couloir Ménaka-Tahoua jusqu'à la frontière nigériane. Si son

expansion dans le territoire nigérian se poursuit, une alliance plus étroite avec l'ISWAP pourrait renforcer ses capacités.

21. Dans le nord-ouest du Nigéria, des membres d'un groupe qui serait affilié à l'EIGS, connu localement sous le nom de « Lukarawa », ont refait surface dans la partie nord de l'État de Kebbi et dans le nord-ouest de l'État de Sokoto en septembre. Les Lukarawa sont arrivés dans l'État de Sokoto depuis le Mali en 2017. Ils formaient au départ un groupe armé d'autodéfense qui luttait contre le banditisme dans l'État, mais ont été chassés par les forces de sécurité nigérianes en 2022. Ils se sont repliés en République du Niger, où ils ont mis en place un centre logistique près de Birni N'Konni et une base opérationnelle à Serma dans la région de Tahoua.

22. Les Lukarawa comptent plus de 200 combattants originaires du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Ils sont équipés d'armes légères et de petit calibre, d'explosifs, de drones pour la surveillance, ainsi qu'en matériel de communication par satellite. Il a été estimé qu'ils auraient commis plusieurs attentats, notamment au Niger, le 13 juillet contre des soldats qui surveillaient l'oléoduc à destination du Bénin, près des localités de Salkam et de Tibiri, dans la région de Dosso, et au Nigéria, le 9 novembre, dans le village de Mera, dans l'État de Kebbi.

23. L'ISWAP est resté l'affilié de l'EIIL (Daech) le plus actif. Au Nigéria, les opérations du groupe étaient limitées aux États de Borno et de Yobe, au Niger, à la région de Diffa et, au Cameroun, à la région de l'Extrême-Nord. Des États Membres ont constaté que l'ISWAP n'avait pas été en mesure d'étendre ses opérations en dehors de ces zones du fait de la pression antiterroriste constante aux niveaux national et régional, du manque de ressources financières et d'affrontements persistants avec Boko Haram.

24. Le commandement de l'ISWAP n'a pas changé. Plusieurs États Membres ont rappelé qu'Abu Bakr ibn Muhammad ibn Ali al-Mainuki (non inscrit sur la Liste) était le chef du bureau régional Al-Furqan de l'EIIL et qu'Abu Musab al-Barnawi (non inscrit sur la Liste) dirigeait l'ISWAP. Un État Membre a laissé entendre qu'al-Barnawi était également membre du comité plénipotentiaire de l'EIIL (Daech).

25. L'ISWAP a continué de jouer un rôle décisif en ce qui concerne les objectifs de l'EIIL (Daech) pour les régions du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. L'EIIL (Daech) a donné pour instruction au commandement de l'ISWAP de choisir, d'entraîner et de préparer des combattants qui rejoindront d'autres théâtres de l'EIIL (Daech). Le lieu de déploiement des combattants n'était toutefois pas connu. L'ISWAP a continué de soutenir l'EIGS et d'apporter son concours à la propagande de l'EIIL (Daech) et à des échanges occasionnels de personnel.

26. Les affrontements entre l'ISWAP et Boko Haram semblent avoir abouti à une impasse, aucun des deux n'ayant pu déloger l'autre de ses bastions. Malgré cela, Boko Haram est resté actif. Le groupe serait responsable d'une série d'attentats-suicides perpétrés par des femmes agissant en son nom à Gwoza, dans l'État de Borno, le 29 juin. Boko Haram a également attaqué une base militaire tchadienne à Barkaram, au Tchad, le 27 octobre, tuant 40 soldats.

27. Parmi les différentes factions de Boko Haram, le groupe Aliyu Ngulde (non inscrit sur la Liste) s'est efforcé de parvenir à un accord avec le groupe Bakura Modou (non inscrit sur la Liste) en vue d'une collaboration dans la région du lac Tchad. La faction Adamu Yunusa (alias Adamu Sadiku) de Boko Haram, qui avait auparavant opéré près de Gwagwada dans l'État de Kaduna et à Munya dans l'État de Niger, a dû quitter ces régions du fait de la multiplication des opérations de sécurité et d'affrontements avec les bandits dont le chef était Dodo Gide. Il a été estimé qu'ils se seraient dispersés en direction de Birnin Gwari dans l'État de Kaduna, de Tsafe dans l'État de Zamfara et de Dan Musa dans l'État de Katsina, au Nigéria.

Afrique centrale et Afrique australe

28. En ce qui concerne la République démocratique du Congo, les États Membres ont estimé que, malgré les succès de l'opération Shujaa, les Forces démocratiques alliées (ADF, CDe.001) ont conservé leur résilience et comptaient entre 800 et 1 300 adultes combattants, tous des hommes. Depuis juillet, les ADF ont mené 120 attaques, tuant 300 civils. Le nombre de morts a progressivement baissé ces derniers mois.

29. Les responsables des ADF se trouvaient dans les territoires de Mambasa et d'Irumu dans la province de l'Ituri, sous le commandement de Seka Baluku (alias Musa Baluku, CDi.036) et de Mzee Meya, et dans les territoires de Beni et de Lubero dans la province du Nord-Kivu, sous le commandement d'Ahmad Mahmood Hassan (alias Abwakasi, CDi.040). Le groupe d'Abwakasi est responsable de récents massacres et a joué un rôle important dans la diffusion de la propagande de l'EIIL (Daech), la plupart des attaques revendiquées ayant été perpétrées dans sa zone d'opérations.

30. Les forces conjointes des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et des Forces de défense populaires de l'Ouganda (UPDF) ont tué plus de 120 combattants des ADF et en ont capturé 80. En août, Amigo Kibirige, un ex-combattant, commandant des ADF et responsable d'un grand nombre de morts, a été tué lors d'une opération conjointe. Le 8 juillet, Abdallah Litofe, alias Toyo, haut commandant des ADF et aide de camp du chef des ADF Baluku, s'est rendu, comme les quatre personnes qui l'accompagnaient et vivaient toutes dans le camp de Baluku.

31. Abubakar Swalleh, un des principaux bailleurs de fonds des ADF, a été arrêté en Zambie et extradé vers l'Ouganda. Le 8 juillet, il a été accusé de « financement du terrorisme » et de « soutien à une organisation terroriste ». Des États Membres ont noté qu'il avait facilité le transfert de fonds qui pourraient avoir contribué à financer les trois attentats-suicides perpétrés le 16 novembre 2021 à Kampala.

32. En ce qui concerne la province de Cabo Delgado au Mozambique, les États Membres de la région ont estimé qu'Ahl al-Sunna wal-Jama'a (ASWJ, non inscrits sur la Liste) comptaient entre 200 et 300 combattants adultes, tous des hommes. Depuis juin, ASWJ avaient maintenu une forte présence le long du littoral dans la province, entre Mucojo et Quiterajo, et dans la forêt de Catupa, lançant des attaques à petite échelle, bien que plus sporadiques, qui ont fait quelques morts parmi les civils.

33. Des États Membres ont signalé qu'en juillet et en août, Macomia avait été la cible d'intenses bombardements aériens effectués par la Force de défense rwandaise qui avaient entraîné de lourdes pertes dans les rangs d'ASWJ. Des hélicoptères de combat rwandais ont également pris pour cible le bastion d'ASWJ à Mucojo, le long de la côte et dans la forêt de Catupa, ce qui n'a pas empêché les combattants d'ASWJ de continuer de mener des attaques à petite échelle partout dans leurs bastions. En septembre, des bombardements aériens ont visé des bases d'ASWJ près du fleuve Messalo, en vue de pousser les combattants à quitter leurs bases dans la forêt de Catupa, à Mucojo et à Quiterajo.

34. Des États Membres ont fait observer qu'ASWJ étaient dirigés par Ulanga, également connu sous le nom d'Abu Zainabo, un ressortissant tanzanien, qui était le chef spirituel, tandis que Faridi Suleiman Haruni, également connu sous le nom de Faride Suleimane Arune, était le chef opérationnel.

35. Des États Membres ont signalé que l'insécurité alimentaire était une question pressante pour ASWJ. La faim sévissait et l'accès à la nourriture était devenu d'une importance vitale. À partir du mois de juillet, des États Membres ont fait observer que les combattants d'ASWJ avaient lancé activement des attaques pour obtenir de la nourriture et d'autres provisions et qu'ils semblaient souffrir de malnutrition. Les

pillages effrénés du groupe, associés à la réalité dans leurs camps, n'étaient pas le signe que les combattants bénéficiaient de flux de trésorerie ou d'appui matériel. Des États Membres ont estimé que cela montrait que le financement était assuré au niveau local et obtenu en grande partie par les combattants eux-mêmes.

Afrique de l'Est

36. Des États Membres ont estimé qu'Abdul Qadir Mumin (non inscrit sur la Liste) restait à la tête d'EILL (Daech) en Somalie et du bureau Karrar. Mumin opérait depuis des bastions à Buur Dhexaad, une base stratégique protégée par des grottes naturelles et des structures défensives, à l'abri des offensives aériennes et terrestres. La base a également servi de centre de commandement pour les opérations du groupe et accueillait les hauts responsables.

37. En 2024, le nombre de combattants terroristes étrangers au sein de l'EIIL en Somalie a augmenté rapidement, ce qui a fait presque doubler la taille du groupe. Les campagnes de recrutement se sont focalisées sur les États Membres de la région et sur le Yémen et des efforts ont été faits pour intégrer les combattants terroristes étrangers dans des structures hiérarchiques. Même si ces campagnes ont au départ permis de recruter, les États Membres ont signalé que le recrutement de combattants terroristes étrangers avait ralenti, un ralentissement dû au fait qu'il était difficile d'intégrer ces combattants dans des structures claniques restreintes ainsi qu'à des barrières culturelles et à dures conditions, ce qui a entraîné des défections constantes et limiter ainsi l'expansion du groupe. Des États Membres ont également signalé plusieurs arrestations dans des pays d'origine ou de transit.

38. Après avoir survécu à une frappe aérienne le 31 mai, Mumin avait pris des mesures afin que le groupe ne fasse pas parler de lui plus que nécessaire à l'extérieur et recentré les efforts en vue d'assurer une viabilité financière en multipliant les actes d'extorsion dans ses bastions. Les revenus étaient alloués au renforcement de la capacité opérationnelle, à l'achat d'armes de pointe et à des investissements dans les drones. Les capacités opérationnelles de l'EIIL (Daech) en Somalie avaient évolué, compte tenu des progrès en matière d'armement et de technologie. Le groupe a utilisé des drones pour des activités de reconnaissance et limité l'emploi d'explosifs, et des essais ont récemment été effectués dans les zones de Tuurmasaale et de Toga Jeceeleed. Ce programme viserait à construire des drones destinés à des attentats-suicides.

39. Des États Membres ont noté que les effectifs et le statut des Chabab restaient inchangés. Le groupe a pris pour cible le Gouvernement fédéral somalien et les forces de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie. Il a également mené des incursions dans des pays voisins et des opérations de piraterie dans le golfe d'Aden et au large des côtes somaliennes.

40. D'après les observations, les Chabab commençaient à nouer avec les houthistes des relations qualifiées de transactionnelles ou opportunistes, et non idéologiques. Un État Membre a signalé que les Chabab s'étaient réunis au moins deux fois en Somalie avec des représentants houthistes, en juillet et en septembre. Lors de ces réunions, les Chabab auraient demandé des armes de pointe et un entraînement. En échange, les Chabab devaient multiplier les activités de piraterie dans le golfe d'Aden et au large des côtes somaliennes, en prenant pour cible des navires de charge, en perturbant la circulation des navires et en obtenant des rançons pour les navires capturés. Au cours de la période considérée, les houthistes auraient fourni des armes légères et de petit calibre ainsi que des conseils techniques aux Chabab.

41. Des armes en provenance du Yémen ont continué d'arriver dans les zones contrôlées par les Chabab en Somalie. Entre juin et septembre, les Chabab ont reçu un assortiment d'armes, de munitions et d'explosifs via les ports de Marka et de

Baraawe, dans le Bas-Chébéli. Certaines armes sont restées dans le Bas-Chébéli et d'autres ont été envoyées dans la région de Bay. Ces armes auraient été utilisées lors d'attentats perpétrés en septembre et en novembre contre des camps de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie dans le Bas-Chébéli.

42. Les revenus annuels des Chabab auraient augmenté et s'établiraient entre 100 et 200 millions de dollars d'après des États Membres. Les Chabab ont compté sur leurs sources de revenus habituelles, notamment la délivrance de plaques d'immatriculation et l'immatriculation des véhicules dans les zones qu'ils contrôlent. Des États Membres ont noté que les Chabab avaient peut-être tiré moins de revenus de Mogadiscio du fait que le Gouvernement fédéral somalien avait renforcé la vigilance fiscale et que les entreprises devaient installer des caméras de télévision en circuit fermé dans leurs locaux sis à Mogadiscio. Ces mesures n'empêchaient toutefois pas les Chabab d'obtenir des fonds ailleurs. D'après les estimations, les Chabab consacreraient environ 70 % des recettes générées aux opérations et environ 30 % aux investissements.

Afrique du Nord

43. L'EIIL (Daech), Al-Qaida et les groupes qui leur sont affiliés ont été considérablement affaiblis dans toute l'Afrique du Nord, des éléments résiduels étant confinés dans des zones reculées. Certaines régions sont restées confrontées à des menaces particulières exigeant une pression antiterroriste constante.

44. En Tunisie, la menace est demeurée faible grâce à une action antiterroriste efficace. Joud el-Khilafa (non inscrit sur la Liste, JAK, moins de 12 combattants) et des éléments résiduels de la brigade Ibn Nafi (non inscrite sur la Liste, une trentaine de combattants au plus) étaient confinés dans les régions montagneuses près de la frontière algérienne et leurs capacités opérationnelles étaient minimes. Les forces de sécurité tunisiennes ont surveillé la frontière entre la Libye et la Tunisie à Ras Jdeïr afin d'empêcher le retour de combattants terroristes étrangers, qui pourraient utiliser des voies de migration irrégulière vers l'Europe. Malgré les bons résultats obtenus récemment, telle l'arrestation du chef du JAK, Mahmud al Salami, la possibilité que des cellules dormantes reprennent leurs activités et le retour de combattants terroristes étrangers restaient préoccupants.

45. En Algérie, la situation de sécurité est demeurée stable et l'activité terroriste était minime. Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI, QDe.014) a continué de s'affaiblir mais est restée en mesure d'utiliser des engins explosifs improvisés contre les forces de sécurité. La porosité des frontières avec la Libye, le Mali et le Niger a complexifié les menaces et favorisé les cellules de sympathisants.

46. Attentifs à l'évolution des menaces, les services de sécurité marocains ont fait face à des acteurs isolés qui prenaient pour cible des personnalités publiques et des installations de sécurité, ainsi qu'à des extrémistes qui se livraient à la fabrication de bombes en ligne. En 2024, cinq cellules terroristes ont été démantelées et 23 personnes arrêtées, ce qui a permis d'empêcher des attentats.

47. L'EIIL-Libye (QDe.165) a été considérablement affaibli, ses capacités opérationnelles étant limitées. D'après les informations disponibles, il n'aurait pas commis de gros attentats depuis février 2023. L'entité compte entre 100 et 200 combattants dispersés par petites cellules dans toute la région du Fezzan, dans le sud de la Libye. Elle s'est concentrée sur des activités logistiques telles que le financement, le trafic d'armes et le transport de combattants vers des groupes affiliés à l'EIIL (Daech) au Sahel. L'EIIL-Libye a également pris part à des activités criminelles, notamment la contrebande d'armes, de drogues et de carburant, et à l'exploitation de mines d'or. Les efforts de recrutement étaient concentrés sur les ressortissants des pays voisins, souvent en utilisant des plateformes de

communication chiffrée. En octobre, les services libyens ont appréhendé deux ressortissants syriens qui transféraient des fonds à l'EIIL (Daech) en République arabe syrienne afin que les combattants puissent se rendre plus facilement de République arabe syrienne au Mali, en passant par la Libye.

48. L'EIIL (Daech) et Al-Qaida ont tous deux continué de se servir de la Libye comme d'un couloir de transit pour les combattants, les armes, les fonds et le commerce illicite de ressources, ce qui constitue une menace persistante. Al-Qaida en Libye était active dans le sud-ouest du pays. Elle a fait jouer ses relations tribales pour maintenir des plateformes logistiques et financières, en particulier pour fournir un appui aux groupes basés au Sahel qui lui sont affiliés. En juillet, une cellule dirigée par un agent libyen lié à JNIM et chargée de fournir des systèmes de communication par satellite et des appareils sans fil a été démantelée. Contrairement à l'EIIL (Daech), Al-Qaida s'est intégrée plus efficacement dans les tribus locales, ce qui lui a permis d'établir plus de contacts et d'avoir une plus grande influence.

49. Le groupe Ansar Beit el-Maqdes (ABM, non inscrit sur la Liste) a été considérablement affaibli par l'action antiterroriste égyptienne. Ses capacités opérationnelles étaient limitées à la péninsule du Sinaï et il a cherché à se reconstruire en évitant les affrontements directs avec les forces de sécurité. Le groupe a été encore plus mis à mal par les déploiements de soldats et les initiatives de réconciliation entre tribus menées par l'armée égyptienne et par la désorganisation des itinéraires de contrebande, qui ont entraîné des défections et de graves pénuries de ressources, y compris l'échange de munitions contre de la nourriture.

B. L'Iraq et le Levant

50. La République arabe syrienne a connu une évolution sans précédent des menaces, dont les répercussions dans la région pourraient être graves. À la fin de la période considérée, la situation demeurait fluctuante et incertaine. HTS², qui émane d'Al-Qaida, s'est avérée être le groupe dominant en République arabe syrienne. Après une offensive militaire de 11 jours, HTS a pris la tête d'une coalition qui avait pour objectif de renverser le Président et le Gouvernement syrien, et, le 8 décembre, s'est emparée de la capitale, Damas. De nombreux groupes affiliés à Al-Qaida, tels AQPA, AQMI, JNIM, les Chabab et Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP, QDe.132) ainsi que les autorités talibanes de facto, ont adressé des messages de félicitations à HTS.

51. L'offensive de HTS a été menée par son chef, Ahmad Hussein al-Sharaa [inscrit sur la Liste sous le nom d'Abu Mohammed al-Jawlani (QDi.317)]. Elle a permis à HTS de devenir l'autorité-fantôme dans la majeure partie de la République arabe syrienne. Ont pris part à l'offensive des factions armées ainsi qu'une coalition d'alliances, certaines ne collaborant avec HTS que pour atteindre un objectif commun. Un État Membre a noté que les principales forces à Damas venaient du sud du pays et non des groupes officiellement affiliés à HTS. Des États Membres se sont dits préoccupés par la prise de contrôle de multiples dépôts d'armes acquis au cours de l'offensive et le fait que des armes de pointe pourraient être transférées à des terroristes.

52. Les États Membres avaient des avis divergents sur l'ampleur des effectifs de HTS même si la plupart estimaient que l'entité comptait entre 25 000 et 30 000 combattants, auxquels venait s'ajouter un nombre considérable de recrues qui avaient été en prison à Alep et à Hama. Les hauts responsables de HTS mettaient en avant un programme nationaliste, mais près de la moitié des forces de HTS se seraient alignées sur l'idéologie d'Al-Qaida, en particulier dans des factions telles que Ansar al-Taouhid,

² Inscrit sur la Liste sous le nom de Al-Nusrah Front for the People of the Levant.

Ahrar el-Cham, le mouvement Nour al-Din al-Zanki (non inscrit sur la Liste) et Ansar al-Islam (QDe.098). Il était établi que nombre d'entre eux employaient des tactiques violentes contre les civils et les minorités. Des États Membres ont noté une grande mobilité entre des factions motivées par des intérêts mutuels. Certains États Membres ont également qualifié la manière de diriger d'al-Jawlani d'opportuniste sur le plan idéologique, et révélé une tendance à manipuler le discours pour conserver une importance et une autorité.

53. HTS a également hébergé d'autres groupes terroristes, composés principalement de contingents de combattants terroristes étrangers, tels le Mouvement islamique du Turkestan oriental (ETIM/TIP, QDe.088), Khatiba al-Tawhid wal-Jihad (KTJ, QDe.168), Khatiba Imam el-Boukhari (KIB, QDe.158) (d'Asie centrale), Katibat al-Ghoraba [groupe de combattants francophones mené par Oumar Diaby (QDi.342)], Ajnad el-Qaouqaz (du Caucase du Nord) et des combattants d'autres nationalités. Certaines de ces factions pourraient remettre en question le propos principal nationaliste de HTS. Des États Membres ont également noté la dureté du système de gouvernance que HTS utilisait pour gouverner des zones d'Edleb par le passé, où le groupe avait procédé à des arrestations arbitraires (voir [S/2023/95](#), par. 46). Au total, 40 personnes, groupes ou entités figurant sur la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida avaient des liens avec HTS (voir annexe)*.

54. Hurras al-Din (HAD) (non inscrit sur la Liste), l'autre groupe affilié à Al-Qaida en République arabe syrienne, n'a pas participé à l'offensive menée par HTS mais a continué de collaborer avec Ansar al-Islam (voir [S/2024/92](#), par. 57). Quelques États Membres ont noté que HTS et HAD collaboraient de manière occasionnelle et opportuniste, mais qu'il n'y avait pas de partenariat systémique, et que HTS avait par le passé arrêté des membres des HAD. Le groupe HAD compte entre 1 500 et 2 000 combattants, dont des membres des populations locales et des combattants terroristes étrangers connus pour leur expérience du combat et leur idéologie extrême. Il a subi des pertes au niveau de son commandement, dont Abu-Abd al-Rahman al-Makki, la troisième personnalité la plus importante après les chefs Samir Hijazi et Sami al-Aridi (non inscrits sur la Liste), mort en août. Le groupe HAD était plus axé sur des activités locales en République arabe syrienne qu'à l'échelon mondial et continuait de vouloir mener des opérations extérieures.

55. Pour réaliser des avancées militaires, HTS a laissé à sa « brigade Al-Shaheen » le soin de fabriquer et de déployer des drones perfectionnés, et profité ainsi de l'incapacité des forces gouvernementales à contrer ces tactiques. Cette brigade, qui compterait entre 300 et 350 membres, a modifié des drones commerciaux et en a fait des armes capables de larguer des explosifs pour prendre pour cible des sites sensibles, ainsi que des drones avancés équipés d'écrans et de caméras à des fins de surveillance. Il y avait notamment des drones récupérés puis adaptés pour être utilisés à d'autres fins ainsi que des drones fabriqués sur mesure. Un État Membre a noté que certains étaient fabriqués localement dans une installation gérée par HTS à Edleb. Cela montrait une nette amélioration des capacités de HTS en matière de drones. Précédemment, plusieurs États Membres avaient estimé que l'attaque perpétrée en octobre 2023 à l'occasion d'une cérémonie de remise de diplômes militaires à Homs et qui avait fait plus de 100 victimes avait été menée par HTS (*ibid.*, par. 55).

56. Deux États Membres ont signalé que ETIM/TIP maintenait la majorité de ses forces en République arabe syrienne et son quartier général en Afghanistan. Au cours de la période considérée, ETIM/TIP a maintenu sa structure et ses effectifs, comprenant entre 800 et 3 000 combattants en République arabe syrienne, et qui pourrait augmenter du fait de l'offensive militaire menée par HTS et de la prise de contrôle de Damas par ce groupe. Ces gains pourraient accroître sa capacité de recruter, y compris en Asie centrale. L'émir en chef, Abdul Haq (QDi.268), réside à Kaboul, mais il restait fermement maître de la faction syrienne d'ETIM/TIP. Les deux

adjoints d'ETIM/TIP promus précédemment (voir S/2024/556, par. 55) avaient établi des relations de travail avec le chef local Kaiwusair (non inscrit sur la Liste). Un État Membre a noté qu'Abdul Haq ordonnait de fréquents mouvements de combattants entre l'Afghanistan et le Moyen-Orient, mais un autre État Membre a déclaré qu'il n'y avait pas de trace de déplacement entre l'Afghanistan et la République arabe syrienne.

57. En ce qui concerne l'est de la République arabe syrienne, les États Membres ont mis l'accent sur les risques liés à une réduction de la pression antiterroriste et à la fragmentation de diverses factions dirigées par HTS et des groupes d'opposition alliés, ainsi que sur les affrontements possibles avec d'autres forces, en particulier les Forces démocratiques syriennes (FDS). Cela pourrait permettre à l'EIIL (Daech) de se regrouper davantage, en particulier le long de la frontière iraquienne et la République arabe syrienne pourrait alors devenir un nouveau centre de recrutement de terroristes étrangers. Même lorsque la pression antiterroriste était constante, l'EIIL (Daech) s'est montré déterminé à se développer et capable de multiplier les attaques. Il aurait mené plus de 400 opérations en République arabe syrienne en 2024. Les effectifs combinés de l'EIIL (Daech) en Iraq et en République arabe syrienne étaient compris entre 1 500 et 3 000 combattants, la plupart d'entre eux, y compris les principaux commandants, se trouvaient en République arabe syrienne.

58. La Badiyé syrienne a servi de centre de planification des opérations extérieures et est restée une région critique pour les activités de l'EIIL (Daech) ; environ 300 combattants y étaient présents. De multiples frappes aériennes de la coalition ont porté un coup aux activités du groupe, tuant plus de 160 combattants, dont, d'après un État Membre, Abu Ali al-Shishani, un opérateur clé qui établissait des contacts entre la Badiyé et des réseaux en Europe.

59. Les États Membres ont continué de faire part de leurs préoccupations quant au sort de milliers de personnes affiliées à l'EIIL (Daech) détenues dans des camps et des prisons qui pourraient maintenant être moins bien sécurisés. Après que HTS a lancé son offensive, un agent de l'EIIL (Daech) s'est infiltré dans le camp de Hol le 30 novembre. Il a remplacé les membres de l'EIIL (Daech) qui s'y trouvaient par des adolescents, ce qui a permis à des combattants expérimentés de s'évader et de se rendre dans la Badiyé. Il a également réactivé la brigade Ansar al-Afifat, qui comprend des femmes et qui a pour mission de collecter des renseignements, de former des jeunes pour des opérations, de recruter des personnes et de gérer des fonds.

60. Dans l'est, les opérations de l'EIIL contre les FDS se sont poursuivies, nombre d'entre elles ont visé des camions-citerne dans la province de Deir el-Zor afin d'obtenir de l'argent en extorquant les négociants en pétrole. Le groupe a également mené des attaques en utilisant des méthodes plus élaborées, y compris des véhicules et des engins explosifs improvisés portés par des personnes. L'EIIL (Daech) a conservé un accès à des ressources et à des moyens lui permettant de transférer de tels engins sans que ceux-ci ne soient détectés et allait probablement tenter de profiter de l'évolution de la situation pour reprendre le contrôle de zones situées dans le désert de Syrie le long de la route principale reliant Homs et Deir el-Zor.

61. Des États Membres ont également souligné que l'EIIL (Daech) tentait d'exploiter le conflit régional Gaza-Israël pour recruter des personnes et mener des attentats. Des tentatives d'attentat ont été inspirées par la propagande de l'EIIL (Daech), notamment des attentats déjoués en Turquie visant des fonctionnaires, des lieux de culte et des ambassades.

62. Abdallah Makki Mosleh al-Rafi'i (alias Abu Khadija al-Iraqi, non inscrit sur la Liste) était toujours un des plus hauts responsables au sein de l'EIIL (Daech). Plusieurs États Membres ont estimé qu'il exerçait de multiples fonctions, notamment

celle de chef de la Direction générale des provinces et du Comité plénipotentiaire. Il se trouverait dans la province d'Anbar en Iraq.

63. En Iraq également, les activités de lutte antiterroriste menées par les forces iraquiennes ont affaibli la structure de l'EIIL (Daech), mais le groupe a continué de pouvoir opérer et remplacer les commandants des opérations. Au cours de la période considérée, l'EIIL (Daech) a perdu 9 de ses 17 chefs de l'administration et des sous-provinces iraquiennes. L'EIIL (Daech) en Iraq a continué d'être dirigé par Jasim Khalaf al-Mazroui'i (alias Abu Abdulqader, non inscrit sur la Liste).

64. Le 29 août, une opération conjointe de la coalition iraquienne à Routba, dans l'ouest de la province d'Anbar, a porté un grand coup au groupe. Elle a visé quatre lieux sûrs de l'EIIL (Daech), des bases logistiques et des fabriques d'explosifs. Lors de cette opération, 14 membres du commandement ont été tués, dont le *wali* adjoint de l'Iraq, Ahmed Hamid Hussein al-I'thawi, qui avait joué un rôle déterminant en aidant Abu Khadija à communiquer avec Abdul-Qadir Mumin en Somalie. Ce rôle a par la suite été assumé par Abdul Ghani (non inscrit sur la Liste), responsable de la gestion des fonds et des combattants de l'EIIL (Daech) en Iraq.

65. Après cette opération, l'EIIL (Daech) a donné aux responsables des opérations sur le terrain en Iraq plus d'autonomie pour des attaques restreintes et a limité la communication avec les hauts responsables aux questions urgentes par l'intermédiaire de messagers triés sur le volet. Il a installé ailleurs les cellules principales et des commandants et a intensifié les protocoles de sécurité en limitant les communications et en évitant d'utiliser des appareils électroniques à proximité de zones critiques.

66. L'EIIL (Daech) en Iraq a continué de poser des menaces par l'intermédiaire de cellules dormantes capables de mener des attaques éclair (surtout dans les zones rurales autour de Kirkouk et d'Anbar), de forcer les populations locales à collaborer, d'entretenir des plateformes médiatiques et de collecter des fonds au moyen de la criminalité organisée.

C. Péninsule arabique

67. Depuis qu'il a pris la tête d'AQPA en mars 2024, Saad ben Atef al-Awlaki (Yéménite, non inscrit sur la Liste) a consolidé le contrôle du groupe. En tirant parti de solides relations avec des tribus, il a restauré des liens avec les communautés, notamment dans les provinces d'Abiyan et de Chaboua, et a réintégré les partisans de son prédécesseur Khaled Batarfi. AQPA compte entre 2 000 et 3 000 combattants, y compris d'habiles spécialistes des explosifs et des opérateurs de drones.

68. AQPA a essentiellement concentré ses opérations au Yémen, mais a continué d'aspirer à mener des opérations extérieures, notamment des opérations maritimes en mer Rouge et dans le golfe d'Aden. Le groupe projetait entre autres de prendre le contrôle d'infrastructures stratégiques et quelques États Membres ont noté son repositionnement dans des zones proches de la côte méridionale.

69. Au cours de la période considérée, AQPA a exécuté plus de 40 attaques qui ont visé les forces de sécurité à Abiyan et Chaboua, en utilisant des armes légères, des explosifs, des drones assemblés localement et des fusils de tireur d'élite équipés de caméras à imagerie thermique. L'attentat-suicide perpétré le 16 août à Abiyan contre les forces loyales au Gouvernement internationalement reconnu lors duquel 16 soldats ont été tués et d'autres blessés, pourrait indiquer qu'al-Awlaki renoue avec les opérations-suicides contre des cibles endurcies.

70. Des États Membres ont signalé qu'Al-Awlaki continuait probablement de communiquer avec Sayf al-Adl malgré la mort en mars 2024 de Khaled Zidane, fils de Sayf al-Adl qui mettait AQPA en rapport avec le commandement central d'Al-

Qaida. Al-Awlaki a également maintenu des liens étroits avec des ex-combattants de l'AQPA, Ibrahim al-Qosi (alias Khubayb al-Sudani, soudanais) et Ibrahim al-Banna (égyptien) (tous deux non inscrits sur la Liste), liés à Sayf al-Adl, et des membres incontournables de la Choura. Des États Membres ont noté qu'al-Awlaki maintenait l'accord pragmatique avec les houthistes qui avait duré trois ans et était qualifié d'opportuniste et de transactionnel. Cet accord prévoyait une non-agression mutuelle, des échanges de prisonniers et la circulation d'armes.

71. Le groupe a continué de renforcer ses capacités en matière de drones, bien que la mort de Hamza al-Mashdali en juin 2024, qui jouait un rôle déterminant dans la mise au point de tels véhicules, et des problèmes d'approvisionnement en ont réduit l'utilisation. AQPA a maintenu des liens avec les Chabab en Somalie, échangeant armes et combattants. Un État Membre a noté qu'AQPA avait lancé une application de communication offrant un service de messagerie exclusif avec les Chabab, qui auraient dépêché plus d'une dizaine d'agents auprès d'AQPA pour acquérir des compétences et des connaissances opérationnelles, y compris dans le domaine de la technologie des drones.

72. La branche médiatique de l'AQPA, considérée par beaucoup comme la plus solide d'Al-Qaida, a exploité les conflits, notamment le conflit Gaza-Israël, pour recruter des acteurs isolés et les inciter à commettre des attentats. Elle a lancé une campagne de dons en cryptomonnaie prétendument en soutien aux Palestiniens. Elle a également publié des supports élogieux à l'égard de groupes alignés en République arabe syrienne, félicité HTS pour leur succès militaire et fait le panégyrique d'un responsable de HAD décédé. Plusieurs États Membres ont noté que l'AQPA s'intéressait de plus en plus aux jeux vidéo pour influencer les enfants et les jeunes.

73. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Yémen (EIIL-Yémen, QDe.166) est resté affaibli et compterait entre 100 et 150 combattants seulement malgré des liens logistiques et financiers avec l'EIIL (Daech) en Somalie. L'EIIL-Yémen a conservé une aile ayant une solide expérience des activités médiatiques et de la propagande. Un État Membre a noté que l'EIIL-Yémen avait joué un rôle déterminant dans la campagne menée afin que le nouveau chef de l'EIIL (Daech) dans son ensemble se trouve en dehors du théâtre iraquo-syrien.

74. À Oman, trois frères autoradicalisés (omanais) ont ouvert le feu le 15 juillet près d'une mosquée chiite lors d'une cérémonie religieuse à Mascate. Bien que l'EIIL (Daech) ait revendiqué l'attentat, les auteurs ont agi de leur propre initiative, sans avoir reçu d'instructions claires du groupe. D'autres États Membres de la région ont signalé des attentats, déjoués, que des personnes avaient été poussées à commettre par des publications de l'EIIL (Daech), concernant en particulier le conflit Gaza-Israël.

D. Europe

75. Des États de la région ont estimé que l'EIIL-K représentait la plus grande menace terroriste extérieure pour l'Europe. La fréquence accrue des attentats déjoués montrait que le groupe était déterminé et capable de mener des attaques très meurtrières sur le sol européen, principalement contre des cibles non protégées et des foules nombreuses.

76. La menace posée par l'EIIL-K a grandi sous l'effet d'un solide appareil de propagande en ligne et a été facilitée par des réseaux logistiques à distance utilisant la langue russe commune aux États d'Asie centrale et aux régions du Caucase du Nord de la Fédération de Russie. Des arrestations récentes ont clairement montré la présence en Europe de nombreux sympathisants de la diaspora d'Asie centrale et du Caucase du Nord ayant un statut de résident légal, qui ont facilité l'installation

d'agents de l'EIIL-K dans l'espace Schengen et fourni un soutien financier et logistique pour mener des actions opportunistes. En juillet, une opération conjointe menée en Autriche, en Belgique et en Allemagne a abouti à l'arrestation de 19 membres tchétchènes et tadjik de l'EIIL-K ayant pris part à des activités financières et à la planification d'un attentat.

77. Les personnes radicalisées étaient souvent plus jeunes, mineures même pour certaines d'entre elles, et avaient des liens directs ou indirects avec l'EIIL (Daech) au moyen de plateformes de messagerie chiffrées en ligne. En août, les services de sécurité autrichiens ont arrêté un Autrichien de 19 ans d'origine nord-macédonienne lié à des agents de l'EIIL (Daech) et soupçonné d'avoir planifié un attentat qui devait être perpétré lors d'un concert de Taylor Swift à Vienne. En juillet, les services de sécurité français ont arrêté un Tchétchène de 18 ans qui projetait de commettre un attentat à un match de football organisé lors des Jeux olympiques à Saint-Étienne, et était en rapport avec un membre tchétchène de l'EIIL (Daech) opérant dans la Badiyé syrienne.

78. En 2024, les forces de sécurité de plusieurs pays européens ont mené des opérations coordonnées qui ont abouti au démantèlement de quatre cellules terroristes composées de plus de 25 mineurs connectés en ligne dans les mêmes groupes virtuels qui terminaient de se préparer à exécuter des attentats simultanés dans plusieurs villes européennes.

79. Bien que l'EIIL (Daech) se soit peu impliqué dans les problèmes palestiniens, l'attentat du 23 août à Solingen (Allemagne) a fait de nouveau craindre une vague de violences liées à l'EIIL (Daech) en Europe motivées par le conflit Gaza-Israël. Il a servi de moteur à la radicalisation de jeunes personnes très vulnérables, indifférentes aux discours doctrinaux ou théoriques et motivées principalement par la violence, fortement promue sur des plateformes en ligne et amplifiée par les algorithmes des médias sociaux.

80. L'EIIL (Daech) a continué d'essayer de se servir de la Turquie comme d'une plaque tournante pour les aspects logistiques et la facilitation de ses activités financières et opérationnelles en Europe. Les forces de sécurité turques ont maintenu une pression antiterroriste intense et mené à bien des opérations qui ont abouti à l'arrestation, en septembre, de Viskhan Soltamatov (tchétchène, non inscrit sur la Liste). Celui-ci aurait été le cerveau de l'attentat contre l'église Santa Maria à Istanbul en janvier 2024, et a agi en coordination avec des responsables de rang intermédiaire de l'EIIL (Daech) en République arabe syrienne dans la région de la Badiyé syrienne, sur ordre d'Abu Ali al-Shishani (voir par. 58). En octobre, les services de sécurité turcs ont démantelé un réseau présent à Ankara, Istanbul et Izmir, soupçonné de fournir un soutien opérationnel et financier à l'EIIL (Daech).

81. Des enquêtes ont montré l'interdépendance des activités de facilitation de l'EIIL (Daech) entre l'Europe et l'Afrique du Nord. En novembre, la Direction générale du renseignement de la Police nationale espagnole, en collaboration avec la Direction générale de la surveillance du territoire du Maroc, a arrêté neuf personnes, dont certaines avaient déjà été reconnues coupables d'infractions terroristes et avaient déjà une expérience du combat, qui avaient projeté de commettre un attentat à Ceuta (Espagne) et de se rendre dans des zones contrôlées par l'EIIL (Daech) au Sahel et en Somalie. Cette cellule était en contact avec un réseau de facilitateurs nord-africains opérant dans ces zones.

E. Asie

Asie centrale et Asie du Sud

82. Plus d'une vingtaine de groupes terroristes opérant en Afghanistan, les États Membres ont estimé que la menace contre la sécurité émanant de ce pays était un facteur permanent d'instabilité dans la région et au-delà. Malgré la perte de territoires et l'attrition parmi les hauts dirigeants et les responsables de rang intermédiaire, la présence d'organisations terroristes en Afghanistan mettait gravement en péril la stabilité du pays ainsi que la sécurité d'États d'Asie centrale et d'autres États voisins.

83. En dépit des mesures prises par les Taliban pour contrer l'EIIL-K, ce groupe représentait la menace la plus grave pour les autorités de facto, les minorités ethniques et religieuses, les entités des Nations Unies, les ressortissants étrangers et les représentants internationaux en Afghanistan. La présence et les activités persistantes de l'EIIL-K dans le pays ont montré l'attachement idéologique du groupe à sa propre marque, l'EIIL-K se présentant lui-même comme faisant progresser le « grand Khorasan », la capacité du groupe à s'appuyer sur les relations nouées avec certaines communautés et l'inefficacité des efforts faits par les Taliban pour éliminer le groupe.

84. L'assassinat du Ministre par intérim des réfugiés et du rapatriement, Khalil Ahmed Haqqani (TAI.150), le 11 décembre lors d'un attentat-suicide, revendiqué par l'EIIL-K, a été le plus remarqué parmi les pertes subies au sein du Gouvernement de facto depuis que les Taliban ont pris le pouvoir. Il a démontré que l'EIIL-K tentait délibérément de créer un faux sentiment de sécurité en réduisant temporairement le nombre d'attaques à fort impact en Afghanistan, afin de porter un coup à la crédibilité des Taliban pour ce qui est d'assurer la sécurité.

85. L'EIIL-K a profité de l'incapacité des Taliban de se prémunir contre l'infiltration et la corruption dans leurs propres rangs, malgré les opérations menées pour arrêter les fonctionnaires déloyaux. Après l'attentat du 17 mai contre des touristes étrangers à Bamiyan, un État Membre a signalé l'implication d'un commandant d'origine tadjik connu de tous, Mawlawi Nik Mohammad Aizaifa, chef de la Direction générale du renseignement des Taliban dans la province de Bamiyan.

86. Le statut et les effectifs de l'EIIL-K sont restés inchangés (voir [S/2024/556](#), par. 74). L'adjoint de l'EIIL-K, Mawlawi Rajab (QDi.434) a joué un plus grand rôle dans les opérations à fort impact menées en Afghanistan, y compris les attentats-suicides. Un État Membre a noté l'endroit où celui-ci se trouvait dans la province de Kounar et relevé des déplacements fréquents dans les provinces de Parwan et de Kapissa. Des relations avec la structure centrale de l'EIIL (Daech) ont été maintenues par l'intermédiaire du bureau régional Al-Siddiq, dirigé par Tamim Ansar Al-Kurdi (non inscrit sur la Liste) (*ibid.*, par. 75). Le commandement de l'EIIL (Daech) a récemment informé Al-Kurdi que la province du Caucase relèverait également du bureau Al-Siddiq.

87. L'EIIL-K a continué de renforcer ses capacités visant à menacer des pays d'Asie centrale depuis le nord de l'Afghanistan. De précédents attentats terroristes perpétrés en République islamique d'Iran et dans la Fédération de Russie ont montré que l'EIIL (Daech) concentrat des efforts dans la région et au-delà. Le groupe a consolidé sa base de soutien tout en cherchant à tirer parti du mécontentement croissant des personnes d'origine ethnique tadjik à l'égard du régime Taliban dans les provinces du nord. Le nombre de sympathisants et de partisans de l'EIIL-K dans les provinces de Badakhchan et de Kondoz a considérablement augmenté. Malgré la pression exercée par les Taliban sur l'EIIL-K, en particulier dans les provinces du Helmand et de Kandahar, les agriculteurs touchés par l'interdiction de la culture du pavot auraient hébergé des combattants de l'EIIL-K en représailles.

88. L'EIIL-K a maintenu une présence dans toute la région, tandis que l'Afghanistan est resté la principale plaque tournante pour ses activités de recrutement et de facilitation. Le groupe a donné la priorité à l'entrée de combattants dans le pays. Des personnes originaires d'Asie centrale, des ressortissants tadjik pour la plupart, ont été recrutés et utilisés dans le cadre de ce processus. Les principales voies d'accès à l'Afghanistan pour les nouvelles recrues passent par la province de Van en Turquie, et Oroumiyé, Machhad et Zahedan en République islamique d'Iran pour se rendre dans les provinces de Hérat et de Nimroz en Afghanistan. Ces recrues ont suivi un entraînement près du district de Yawan dans la province de Badakhchan, où se trouvait un camp de combattants et de kamikazes. Des camps d'entraînement avec des instructeurs arabes étaient présents dans les provinces de Kounar et du Nouristan. Abu Ahmad al-Madani (iraquien, non inscrit sur la Liste) a dirigé la composante chargée des opérations extérieures dans le nord-est de l'Afghanistan.

89. L'EIIL-K a subi un revers important en été, lorsque les forces de sécurité pakistanaises ont déjoué une tentative de sa composante opérations extérieures de se faire un nom au Pakistan, ce qui a entraîné l'arrestation d'agents d'une grande visibilité, dont Adil Panjsheri (afghan, non inscrit sur la Liste), Abu Munzir (tadjik, non inscrit sur la Liste) et Kaka Younis (ouzbek, non inscrit sur la Liste), qui jouaient un rôle central dans le recrutement, les déplacements et le financement de combattants et de kamikazes, y compris de ceux qui avaient participé aux attentats de Kerman (République islamique d'Iran) et de Moscou. Un État Membre a fait savoir que Tariq Tajiki (afghan, non inscrit sur la Liste), un membre essentiel de cette composante et le cerveau des attentats de Kerman, se trouvait toujours en Afghanistan. Afin de ne pas être repéré et d'éviter autant que possible les arrestations, le commandement de l'EIIL-K a remplacé les communications électroniques et celles passant par Internet par d'anciennes méthodes, à savoir un réseau de coursiers, pour transmettre des instructions et organiser des réunions en présentiel.

90. L'EIIL (Daech) n'a pas été en mesure d'organiser des attaques de grande envergure en Inde. Néanmoins, les agents de l'EIIL (Daech) ont tenté d'inciter des acteurs isolés à commettre des attentats par l'intermédiaire de sympathisants basés en Inde. L'organe de presse favorable à l'EIIL (Daech), Al-Jauhar Media a continué de diffuser une propagande anti-Inde dans sa publication, *Serat ul-Haq*.

91. Le statut et les effectifs d'Al-Qaida en Afghanistan sont demeurés inchangés (voir [S/2024/556](#), par. 79). Le groupe a cherché à resserrer sa coopération avec des organisations terroristes régionales d'origine non afghane opérant dans le pays [TTP, le Mouvement islamique d'Ouzbékistan (MIO, QDe.010), ETIM/TIP et Jamaat Ansarullah (non inscrit sur la Liste)] en vue d'étendre sa présence dans les pays voisins. Des États Membres ont jugé que la stratégie de Sayf al-Adl visant à réorganiser la présence d'Al-Qaida en Afghanistan et à réactiver les cellules dormantes en Iraq, en Libye, en République arabe syrienne et en Europe montrait que le groupe avait l'intention, à long terme, de mener des opérations extérieures. Abu Hassan al-Waili a envoyé Hyas Masi Ullah (non inscrit sur la Liste) dans la province de Kounar afin de gérer les fonds d'Al-Qaida de la République islamique d'Iran vers l'Afghanistan.

92. Les Taliban ont maintenu un environnement permissif qui a donné à Al-Qaida la possibilité de se consolider, des lieux sûrs et des camps d'entraînement se trouvant un peu partout en Afghanistan. Les autorités de facto ont continué de tenir compte de la notoriété des membres d'Al-Qaida dans le pays. Les membres les moins en vue vivaient avec leur famille sous la protection des services de renseignements talibans (la Direction générale du renseignement) dans des quartiers de Kaboul (notamment à Qala-e-Fatullah, Shar-e-Naw et Wazir Akbar Khan), tandis que les hauts responsables étaient installés dans des zones rurales en dehors de Kaboul (par exemple dans le village éloigné de Bulghuli dans la province de Sar-e Pol), dans les provinces de

Kounar, de Ghazni, de Logar et de Ouardak. Des États Membres ont noté que Hamza al Ghamdi (non inscrit sur la Liste) se trouvait avec sa famille dans le quartier hautement sécurisé de Shashdarak à Kaboul. Les Taliban ont transféré Abu Ikhlas Al-Masri (qui ne figure pas sur la Liste) dans un complexe hautement sécurisé dans le quartier d'Afshar à Kaboul qui servait de centre d'entraînement aux forces talibanes.

93. Le statut et les effectifs de TTP en Afghanistan n'avaient pas changé (*ibid.*, par. 81). Par contre, les attaques menées par TPP contre le Pakistan étaient devenues bien plus ambitieuses et d'une ampleur bien plus grande : 600 attentats ont été perpétrés au cours de la période considérée, y compris à partir du territoire afghan. Les Taliban ont continué de fournir au TTP un espace logistique et opérationnel ainsi qu'un soutien financier, et un État Membre a indiqué que la famille de Noor Wali Masoud (QDi.427) percevait chaque mois 3 millions d'afghanis, soit environ 43 000 dollars. TTP a créé de nouveaux centres d'entraînement dans les provinces de Kounar, du Nangarhar, de Khost et de Paktika (Barmal), tout en intensifiant le recrutement de cadres en son sein, y compris parmi les Taliban afghans.

94. La collaboration s'était resserrée entre TTP, les Taliban afghans et Al-Qaida dans le sous-continent indien (AQSI, non inscrit sur la Liste), qui menaient des attaques sous la bannière du Tehrik-e Jihad Pakistan (TJP, non inscrit sur la Liste). Une plus grande facilitation entre ces groupes et le TTP en ce qui concerne la fourniture de kamikazes et de combattants et d'une orientation idéologique pourrait transformer ce dernier en une menace extrarégionale et en une organisation faâtière pour d'autres groupes terroristes opérant dans la région.

95. ETIM/TIP en Afghanistan compterait quelques dizaines ou jusqu'à 500 combattants selon les estimations. Des États Membres ont signalé qu'ETIM/TIP entretenait des liens avec TTP, le MIO et Jamaat Ansarullah, partageant des postes de commandement locaux et des camps d'entraînement dans les provinces de Balkh, de Badakhchan, de Kondoz, de Kaboul et de Baghlan, ce qui renforçait encore ses relations et son influence dans la région. Cela s'explique par la pression exercée par les Taliban afghans (*ibid.*, par. 84). L'EIIL-K a essayé de recruter des membres de groupes affiliés à Al-Qaida, y compris ETIM/TIP, en offrant une série de mesures d'incitation économique. Lorsque l'EIIL-K a accéléré son expansion dans des zones situées dans le nord de l'Afghanistan, les Taliban ont mobilisé des groupes terroristes tels que ETIM/TIP, le MOI et Jamaat Ansarullah pour les combattre.

96. L'Armée de libération du Baloutchistan (non inscrite sur la Liste) a affirmé que la brigade Majid (MB, non inscrite sur la Liste) avait mené plusieurs attaques qui avaient fait de nombreuses victimes au cours de la période considérée. MB comptait des femmes dans ses rangs et opérait dans toute la région méridionale du Pakistan, y compris à Awaran, Panjgur et Dalbandin. Deux États Membres ont signalé que la brigade Majid maintenait des liens avec TTP, l'EIIL-K et ETIM/TIP, y compris en collaborant avec ce dernier dans ses bases opérationnelles en Afghanistan. D'autres États Membres ont estimé qu'il n'y avait pas suffisamment de données indiquant que la brigade Majid remplissait les critères d'inscription sur la liste relative au régime de sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida.

97. Jamaat Ansarullah avait des camps d'entraînement dans la province de Khost, où se trouvaient des ingénieurs et des formateurs au maniement des armes d'Al-Qaida, ainsi qu'un centre militaire spécial dans le district de Kalafgan dans la province de Takhar, où étaient formés des combattants d'Asie centrale et des combattants arabes. Le groupe a créé l'unité « Ansar » dans le district d'Imam Saheb, dans la province de Kondoz, afin d'infiltrer les zones frontalières. Les Taliban ont déployé une unité de kamikazes du bataillon Lashkar-e Mansouri du martyre à Faizabad dans la province de Badakhchan, avec des combattants de Jamaat Ansarullah

et d'Al-Qaida, afin de les utiliser dans des opérations contre les fronts de résistance anti-Taliban.

Asie du Sud-Est

98. Le niveau de menace terroriste est resté faible mais persistant en Asie du Sud-Est. Les moteurs du terrorisme dans la région sont principalement liés à des objectifs et à des revendications locaux plutôt qu'à l'idéologie de portée mondiale d'Al-Qaida/de l'EIIL (Daech). Une augmentation de l'autoradicalisation en ligne des jeunes a été constatée. Il a été noté également que ces personnes étaient de plus en plus jeunes et que la période de gestation entre la radicalisation et le passage à l'acte était plus courte.

99. L'EIIL-Asie du Sud-Est (EIIL-ASE, QDe.169, alias Islamic State East Asia Division), la principale menace terroriste dans la région, comptait moins d'une centaine de combattants dans le sud des Philippines où les activités étaient marginales, au-delà de la reddition de membres de base. Les services de sécurité philippins ont réussi à contenir la menace, mais il a encore été fait état de préoccupations quant au fait que la concentration des efforts sur d'autres problèmes de sécurité régionaux pourrait conduire à une réaffectation des ressources qui rendrait possible la réapparition de cette menace. Aucun remplacement du chef de l'EIIL-ASE, Abu Zacharia, tué à Marawi en juin 2023, n'a été annoncé. Il a été estimé qu'Abu Turaife (non inscrit sur la Liste) était toujours le chef d'une faction des Combattants islamiques pour la libération du Bangsamoro (BIFF, non inscrits sur la Liste). Bien que les BIFF aient mené plusieurs attaques, 90 de leurs membres se sont rendus et d'autres ont été arrêtés, ce qui a encore affaibli la capacité de la faction. Aux Philippines également, le Groupe Abou Sayyaf (ASG, QDe.001) a été considérablement affaibli tandis que les éléments restants des forces dans la province de Sulu s'apparentaient davantage à un groupe criminel.

100. En Indonésie, le 30 juin, le commandement de la Jemaah Islamiyah (JI, QDe.092) a décrété la dissolution de l'organisation. D'importants efforts de communication ont été faits afin de pousser les partisans à remettre leurs armes ; une majorité des 6 000 membres de la JI auraient soutenu la décision. Des personnes mécontentes pourraient se rallier à des groupes régionaux dissidents, mais la plupart des États Membres ont estimé que cette initiative était authentique tout en prévenant que donner effet à cette décision prendrait du temps.

101. La pression antiterroriste est restée forte. En août, un attentat à l'engin explosif improvisé contre des églises a été déjoué ; 17 personnes ont été accusées d'avoir été en possession d'explosifs et de matériel didactique de l'EIIL (Daech) et d'avoir diffusé sur les réseaux sociaux des menaces dirigées contre le pape François lors de la visite que celui-ci avait effectuée en septembre. Le rapatriement de citoyens indonésiens des camps en République arabe syrienne – entre 700 et 800 personnes d'après les estimations – ainsi que la radicalisation dans les prisons et la récidive représentent une possible menace à long terme.

III. Évaluation de l'impact

A. Résolutions 2199 (2015) et 2462 (2019) sur le financement du terrorisme

102. Al-Qaida, l'EIIL (Daech) et les groupes affiliés ont continué d'avoir accès à des sources de revenus, malgré une pression antiterroriste constante.

103. La structure centrale de l'EIIL (Daech) a continué d'avoir accès à ses réserves de trésorerie en Iraq et en République arabe syrienne, mais le montant de ces réserves aurait baissé et s'établirait à 10 millions de dollars environ. Alors que certains bureaux régionaux disposeraient d'environ 2 millions de dollars de réserves, l'EIIL (Daech) a donné pour instruction aux affiliés d'utiliser de plus en plus leurs propres sources de revenus. La perte de réserves et la capacité réduite de générer des fonds dans les bastions traditionnels de l'EIIL (Daech) en Iraq et en République arabe syrienne tranchaient avec l'essor des groupes subsidiaires de l'EIIL (Daech) en Afrique, surtout ceux qui étaient présents en Somalie et au Sahel.

104. Les méthodes habituelles de collecte de fonds, tels les enlèvements contre rançon, l'extorsion, l'imposition des populations locales, l'exploitation des ressources naturelles et le vol, ont constitué une bonne partie des revenus de l'EIIL (Daech), mais les affiliés reçoivent également des fonds par d'autres moyens (zakat, riches donateurs et entrepreneurs). Les groupes terroristes ont continué de s'adapter et de chercher à tirer avantage des ressources locales et de la collaboration avec les réseaux criminels organisés ou de l'utilisation de leurs tactiques. Par exemple, un réseau de contrebande lié à l'EIIL (Daech) a joué un rôle clé dans des opérations de trafic d'êtres humains, en fournissant une assistance administrative et logistique aux membres de l'EIIL (Daech) en Turkiye, sous la direction d'Adam Khamirzaev (non inscrit sur la Liste), facilitateur de l'EIIL (Daech).

105. Les États Membres ont noté que, dans le bassin du lac Tchad, le vol de bétail restait une pratique courante pour générer des revenus, une partie du bétail volé étant vendue sur les marchés locaux. Boko Haram percevrait une zakat de 4 à 5 vaches sur 120 têtes de bétail, et les éleveurs seraient tenus de payer entre 5 000 et 30 000 naira par troupeau de bétail et entre 2 000 et 10 000 naira par troupeau de moutons ou de chèvres pour avoir accès aux pâturages. Ces frais n'étaient pas fixes et pouvaient être ajustés en fonction des besoins de financement. Boko Haram se serait également lancé dans la vente de ferraille – une tonne de ferraille de fonte grise étant vendue à 450 000 naira et la ferraille d'aluminium à 650 000 naira par tonne. De plus, les États Membres ont constaté que des groupes terroristes dans la région utilisaient des bureaux de change pour blanchir des fonds.

106. En ce qui concerne le sud de la Somalie, les États Membres ont signalé que les Chabab exigeaient que les éleveurs versent une zakat, à savoir 1 chameau pour chaque troupeau de 20 têtes que ceux-ci possédaient. Les magasins de vente en gros devaient payer un impôt de 120 à 160 dollars par mois, les magasins de vente au détail, un impôt de 60 à 100 dollars, et les camionnettes et les gros camions, un impôt de 180 dollars et de 260 dollars respectivement pour pouvoir passer les points de contrôle des Chabab. Les anciens des clans devaient verser une contribution mensuelle de 15 000 à 20 000 dollars. Parallèlement, l'EIIL (Daech) en Somalie a axé ses efforts sur l'extorsion, générant des revenus en demandant aux entreprises de verser des taxes dans des ports tels que ceux de Boosaaso et de Mogadiscio.

107. AQPA est resté aux prises avec des difficultés financières, et le versement des salaires a été retardé. Tout en s'appuyant principalement sur les enlèvements contre rançon, AQPA a diversifié ses sources de financement en se livrant à des activités commerciales, notamment dans l'immobilier et le négoce de véhicules, ainsi qu'au trafic d'armes et à la contrefaçon.

108. En Iraq, l'EIIL (Daech) a eu de plus en plus recours aux tactiques de la criminalité organisée, prenant pour cible des propriétaires d'usines et des bergers dans des zones reculées, et exigeant le paiement, par exemple, de 400 dollars pour chaque centaine de têtes de bétail détenues.

109. L'EIIL-K a changé de moyen de générer des revenus, délaissant les enlèvements et l'extorsion et préférant la collecte de fonds par des dons, principalement en utilisant

des cryptomonnaies (*ibid.*, par. 96) pour transférer des montants représentant des dizaines de milliers de dollars. L'EIIL-K a reçu des fonds par l'intermédiaire du bureau al-Siddiq ; Qari Rafi Ullah (afghan, non inscrit sur la Liste) gérait les finances de l'EIIL-K en Afghanistan. Les mêmes codes QR et adresses virtuelles ont été utilisés à de nombreuses reprises, ce qui tendait à montrer le niveau de confiance que l'EIIL-K plaçait dans les cryptomonnaies et la facilité avec laquelle le groupe les utilisait.

110. Des États Membres ont estimé que les cryptomonnaies offrant un meilleur anonymat représentaient le plus grand obstacle dans la lutte contre le financement du terrorisme. Des États Membres ont sévi contre les transactions en cryptomonnaies. En 2024, la Turquie a mené des opérations qui ont abouti à l'arrestation de plus de 80 personnes et à la saisie de plus de 680 000 dollars, y compris des portefeuilles virtuels froids.

B. Résolution 2347 (2017) sur le patrimoine culturel

111. Aucun fait spécifique n'a été signalé au cours de la période considérée. Il était difficile de déterminer si l'EIIL (Daech) avait toujours accès aux objets culturels mis en cache en Iraq et en République arabe syrienne, dont il pourrait dans l'avenir chercher à tirer des revenus. Néanmoins, des États Membres ont noté que des groupes terroristes pourraient continuer d'exploiter le patrimoine culturel non seulement en le vendant, mais aussi en percevant des « taxes » pour autoriser des fouilles en échange.

C. Résolution 2396 (2017) sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés

112. Des États Membres ont continué d'observer un mouvement régulier de combattants terroristes étrangers rejoignant des groupes terroristes dans le monde entier. Aucun théâtre n'attirait à lui seul la plupart des combattants. Des mouvements réguliers d'un petit nombre de combattants terroristes étrangers à destination de l'Afghanistan, principalement à partir de l'Asie centrale et du Moyen-Orient, ont continué d'être signalés. Un État Membre a estimé que 25 à 30 combattants du Moyen-Orient avaient rejoint la Katiba Omar Farouq d'Al-Qaida dans la province de Kounar en Afghanistan.

113. Près de la moitié des effectifs de l'EIIL (Daech) en Somalie seraient des combattants terroristes étrangers venus de divers pays. Dans le même temps, les Chabab ne sembleraient plus donner la priorité au recrutement de combattants terroristes étrangers, même si certains jouaient un rôle clé au sein de l'organisation. L'utilisation de combattants terroristes étrangers peut renforcer les capacités, mais pose également des problèmes logistiques aux groupes : un État Membre a noté que ceux-ci devaient souvent faire appel à des interprètes pour communiquer.

114. Les camps et les prisons dans le nord-est de la République arabe syrienne continuent de susciter de vives inquiétudes. Les données sur le nombre de personnes présentes dans les camps étaient imprécises, mais d'après la plupart d'entre elles, entre 35 000 et 40 000 personnes se trouveraient dans le seul camp de Hol. La majorité de ces personnes venaient d'Iraq et de République arabe syrienne, mais environ 10 % seraient des ressortissants étrangers. Il a encore été fait état à de multiples reprises d'informations selon lesquelles des activités d'endoctrinement et d'entraînement liées à l'EIIL (Daech) auraient lieu dans les camps. En novembre, une opération de sécurité dans le camp a permis de saisir une grande quantité d'armes, notamment des bombes et des mines, ainsi que des appareils de communication électronique. De plus, selon un État Membre, d'autres centres de détention en République arabe syrienne abriteraient jusqu'à 15 000 personnes associées à des combattants terroristes

étrangers. Comme indiqué dans les précédents rapports, il n'existait pas de programme international cohérent pour rapatrier et réintégrer les personnes détenues dans ces installations.

115. L'EIIL (Daech) a continué de donner la priorité à la libération des hommes prisonniers en âge de combattre. S'il y parvenait, il reconstituerait ses rangs et renforcerait ses capacités. Par exemple, cinq combattants terroristes étrangers se sont échappés du centre de détention de Raqa en août (deux ont été de nouveau capturés). D'après des informations non confirmées dont il a été fait état, l'EIIL (Daech) essayait déjà de profiter du changement de gouvernement à Damas pour libérer un plus grand nombre de ses combattants des camps et des lieux de détention.

116. L'EIIL (Daech) pourrait bien tirer parti de l'instabilité dans le nord-est de la République arabe syrienne, notamment de la possible libération de ses combattants des camps et des lieux de détention, ce qui pose une grande menace. La libération de combattants terroristes étrangers pourrait également faire peser une menace au-delà de la région.

IV. Application des mesures de sanction

117. L'Équipe de surveillance a pris note des préoccupations du Conseil de sécurité quant au fait que les mesures prévues par le régime de sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida n'étaient pas appliquées, s'agissant notamment de l'insuffisance des informations communiquées par les États Membres au Comité. Elle apprécie et recherche les occasions de faire mieux comprendre le régime de sanctions et d'en promouvoir une mise en œuvre plus efficace.

118. Dans sa résolution [2734 \(2024\)](#), le Conseil de sécurité a encouragé tous les États Membres à s'employer plus activement à communiquer au Comité les demandes d'inscription sur la liste des personnes et entités qui appuyaient l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises ou entités qui leur sont affiliés. Six demandes d'inscription sur la liste ont été présentées par des États Membres au cours de la période considérée. Aucune nouvelle personne ou entité n'a été ajoutée en 2024, et deux noms ont été radiés de la liste.

A. Interdiction de voyager

119. Aucune demande de dérogation à l'interdiction de voyager n'a été soumise au Comité au cours de la période considérée, et aucune information n'a été reçue des États Membres concernant d'éventuelles tentatives de voyage ou l'interception de personnes inscrites sur la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida.

120. Les États Membres continuent d'exprimer des inquiétudes au sujet de l'absence d'éléments d'identification, de possibles erreurs de transcription de noms, du manque d'informations biométriques et de la réticence de certains pays à partager des informations concernant des personnes inscrites sur la Liste. Des États Membres ont noté qu'il restait difficile et coûteux de garantir l'interopérabilité entre les systèmes de collecte de données biométriques et les listes de surveillance nationales, les renseignements préalables concernant les voyageurs et les dossiers passagers pour intercepter des personnes inscrites sur la liste qui tenteraient de voyager. En outre, des États Membres rencontraient des difficultés pour ce qui est de recueillir les données biométriques des combattants terroristes étrangers qui se trouvaient dans des zones de conflit et de ceux qui étaient susceptibles de retourner ou de se réinstaller dans d'autres régions, et d'accéder à ces données. L'Équipe de surveillance a engagé

les États Membres à améliorer les identifiants biométriques figurant dans les entrées de la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida et recommandé qu'un lien soit inséré vers les notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

121. Des États Membres ont continué d'insister sur le fait que des personnes et des combattants terroristes étrangers inscrits sur la Liste pourraient essayer de voyager en utilisant des documents de voyage légaux qui leur auraient été délivrés par les autorités de facto en Afghanistan. Des États Membres ont noté que des membres de groupes affiliés à Al-Qaida opérant en Afghanistan, qualifiés de réfugiés, avaient reçu des passeports afghans et des documents d'identité nationaux (*tazkiras*) délivrés par le Ministère de l'intérieur agissant de facto, ce qui donnait à ces personnes la possibilité de s'infiltrer dans des pays voisins.

B. Gel des avoirs

122. L'Équipe de surveillance a reçu au cours de la période considérée des informations d'un État Membre concernant des mesures de gel des avoirs appliquée en vertu de la résolution 2734 (2024) et des résolutions connexes selon lesquelles le montant total des avoirs gelés sur son territoire associé à des comptes liés directement ou indirectement à des personnes inscrites sur la Liste ou dont ces personnes étaient les bénéficiaires effectifs s'élevait à environ 865 000 dollars. D'autres États Membres pourraient redoubler d'efforts pour fournir des données similaires ou communiquer les montants estimatifs actualisés des avoirs encore gelés.

123. Des États Membres ont soulevé des questions concernant l'application des mesures de gel des avoirs, en particulier lorsque les fonds ou avoirs repérés étaient contrôlés par des personnes ou des entités désignées, ou l'identification du bénéficiaire effectif, y compris dans les structures de propriété des personnes morales.

124. Au cours de la période considérée, le Comité a reçu et approuvé quatre demandes de dérogation au gel des avoirs : trois concernant des dépenses de base et une concernant des dépenses extraordinaires.

C. Embargo sur les armes

125. Les opérations antiterroristes ont porté un coup aux efforts de l'EIIL (Daech) visant à mettre au point et à fabriquer des armes en Iraq. Le 29 août, lors d'une opération menée conjointement par l'Iraq et la coalition dans l'ouest de la province d'Anbar, Abu-Ali al-Tunisi, qui avait supervisé la mise au point des armes de l'EIIL (Daech), y compris de précédentes activités liées à la production d'armes chimiques, a été éliminé. Plus récemment, il avait été identifié comme un spécialiste des drones, se concentrant sur la mise au point et l'utilisation de drones à des fins d'attaque et de surveillance. En Iraq, les opérations de l'EIIL (Daech) reposent sur des tactiques de tir indirect, notamment l'utilisation d'obus de mortier, de fusils de tireur d'élite et d'engins explosifs improvisés.

126. Depuis près d'un an, en République démocratique du Congo et en Ouganda, les ADF n'ont perpétré aucun attentat à la bombe et l'utilisation d'engins explosifs improvisés a fortement diminué. Des États Membres ont estimé que cela s'expliquait par la désorganisation réussie des réseaux d'approvisionnement en matières premières destinées à la fabrication d'explosifs et de détonateurs, ainsi qu'à la pression exercée par les opérations militaires conjointes, qui avaient obligé les ADF à se déplacer régulièrement, rendant difficile l'installation de laboratoires pour la fabrication d'engins explosifs. Les ADF s'étaient donc employées à renforcer leurs capacités en

matière de drones afin de mettre au point des drones kamikazes. Le 24 août, les ADF ont envoyé un drone qui avait été équipé d'un engin explosif improvisé dans un camp des FARDC. Le drone a été abattu par les FARDC alors qu'il se rapprochait du camp et est tombé près du camp. L'engin qui y avait été ajouté n'a pas explosé.

127. Dans le trente-troisième rapport ([S/2024/92](#), par. 7), il était indiqué que des États Membres avaient souligné qu'il fallait rester vigilants en ce qui concerne les velléités de groupes terroristes visés par le régime de sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida. Des inquiétudes avaient précédemment été exprimées par des États Membres. Un État Membre a signalé que HTS avait mené une formation sur l'utilisation d'un agent chimique en novembre 2024 avec l'aide d'une tierce partie. L'Équipe de surveillance n'a pas pu confirmer si cet entraînement avait un caractère offensif ou défensif. De tels cas de non-respect éventuel des mesures imposées par la résolution [2734 \(2024\)](#) rendent nécessaire une plus grande mobilisation des États Membres afin que l'Équipe de surveillance puisse recueillir des informations qu'elle pourrait communiquer par la suite.

128. Deux États Membres signalent que des spécialistes étrangers envoyés à Edleb ont fourni à HTS des capacités en matière de drones. Un État Membre a noté que lors d'une visite récente, effectuée le 15 octobre, 75 véhicules de ce type avaient été livrés et une formation dispensée. Cet État Membre a signalé que huit ingénieurs spécialisés et agents du renseignement avaient également fait le déplacement pour la livraison des drones. Un État Membre a signalé que HTS détenait une usine de fabrication de drones à Edleb dans laquelle il y avait des spécialistes étrangers.

129. En Afghanistan, des groupes affiliés à Al-Qaida (notamment TTP, le MIO, ETIM/TIP et Jamaat Ansarullah) ont continué à avoir accès à des armes saisies à l'ancienne Armée nationale afghane, qui leur avaient été remises par les autorités de facto/les Talibans ou qui avaient été achetées sur le marché noir. Un État Membre a fait savoir qu'ETIM/TIP en Afghanistan possédait des missiles antichars, y compris des missiles TOW BGM-71. En République arabe syrienne, l'accès d'ETIM/TIP aux drones a également été signalé par un État Membre après que son escadron de drones « Faucon » a été utilisé dans des frappes aériennes actives contre les forces gouvernementales syriennes avec HTS. Un autre État Membre a toutefois déclaré que rien n'indiquait qu'ETIM/TIP avait accès à des armes de pointe telles que des drones ou qu'il soit en mesure d'en fabriquer.

V. Recommandations

130. Compte tenu des préoccupations croissantes concernant la possibilité que des personnes inscrites sur la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida puissent essayer de voyager en utilisant des documents de voyage légaux, l'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour souligner qu'il importe de contrôler les voyages internationaux des combattants terroristes étrangers, des revenants, des relocalisés et des personnes inscrites sur la Liste et que les informations biométriques sont utiles pour intercepter des personnes qui tenteraient de voyager, en particulier celles munies de documents de voyage volés, falsifiés ou altérés. Compte tenu de la résolution [2396 \(2017\)](#), l'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour les encourager à communiquer à INTERPOL les données biométriques internationales disponibles, notamment des images de haute qualité et des relevés d'empreintes digitales des personnes inscrites sur la Liste, conformément à leur législation interne et dans le respect du droit international des droits humains et les exhorter à mieux utiliser les données internationales disponibles afin de renforcer la mise en œuvre des sanctions, notamment la base de données d'INTERPOL sur les documents de voyage volés ou perdus.

131. Étant donné le risque croissant de radicalisation et de recrutement en ligne ciblant les jeunes et les mineurs exploités par des groupes terroristes au moyen de plateformes Internet parallèles et d'applications de messagerie chiffrées, l'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour souligner qu'il importe de renforcer les efforts de prévention afin de s'attaquer aux causes et aux facteurs de la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme chez les jeunes. Elle apprécierait le soutien du Comité pour ce qui est de demander l'assistance de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, sous réserve de la disponibilité de ressources.

132. Étant donné qu'il existe un risque que des personnes et entités inscrites sur la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida utilisent des techniques visant à échapper aux sanctions pour passer les contrôles de sécurité et contourner le gel des avoirs, l'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour les encourager à communiquer des informations financières précises sur le formulaire type de demande d'inscription qui a été actualisé, en particulier en ce qui concerne l'identification du bénéficiaire final, l'utilisation de cryptomonnaies dans les transactions financières et les liens avec les juridictions à haut risque.

133. Compte tenu de l'utilisation croissante des cryptomonnaies par l'EIIL (Daech), en particulier de cryptomonnaies garantissant un meilleur anonymat, l'Équipe de surveillance recommande de nouveau (voir S/2024/556, par. 119) que le Comité écrive aux États Membres pour les encourager à partager toute information utile sur les adresses de porte-monnaie numériques associées à des entités inscrites sur la Liste, en notant que, dans les formulaires types de demande d'inscription actualisés, tous actifs virtuels ou adresses de portefeuille numérique associés aux noms qu'il est proposé d'inscrire sont à faire figurer à la rubrique « avoirs connus ».

VI. Activités de l'Équipe de surveillance et observations

134. Le présent rapport porte sur la période allant du 21 juin au 13 décembre 2024.

135. L'Équipe de surveillance remercie les États Membres pour leur soutien et leur participation à l'élaboration du rapport.

136. Des contraintes financières de plus en plus lourdes ont néanmoins limité les déplacements de l'Équipe de surveillance, qui a donc dû largement s'appuyer sur les contributions écrites des États Membres.

137. Il est difficile d'obtenir des données fiables sur le nombre de combattants se réclamant de tel ou tel groupe. Les chiffres communiqués dans le rapport reflètent un consensus parmi les États Membres ou représentent une assez bonne diversité de vues. L'Équipe de surveillance s'est efforcée de recouper toutes les informations dans la mesure du possible.

138. L'Équipe de surveillance accueillera volontiers des observations, qui peuvent lui être communiquées à l'adresse suivante : 1267mt@un.org.

Annexe

Personnes et entités ayant des liens avec Hay'at Tahrir el-Cham (QDe.137) inscrites sur la Liste au 31 décembre 2024

Hay'at Tahrir al-Sham and Abu Mohammed al-Jawlani

Hay'at Tahrir al-Sham (HTS) is listed on the Islamic State in Iraq and the Levant (ISIL) (Da'esh) and Al-Qaida sanctions list as the alias of Al-Nusrah Front for the People of the Levant, which was listed by the Security Council Committee pursuant to resolutions 1267 (1999), 1989 (2011) and 2253 (2015) concerning ISIL (Da'esh), Al-Qaida and associated individuals, groups, undertakings and entities in May 2014 (QDe.137). Its leader, Abu Mohammed al-Jawlani, a Syrian national whose real name is Ahmad Hussein al-Sharaa, was added to the sanctions list in July 2013 (QDi.317).

Background

- In the narrative summary of reasons for listing the former leader of ISIL (Da'esh), Abu Bakr al-Baghdadi (QDi.299), it was noted that al-Baghdadi had instructed Abu Mohammed al-Jawlani (QDi.317) to establish a front for Al-Qaida in Iraq in the Syrian Arab Republic by developing a local presence and fighting.
- Al-Nusrah Front for the People of the Levant (QDe.137) was officially announced as being active on 24 January 2012. Al-Baghdadi issued strategic directives to the overall leader of Al-Nusrah Front for the People of the Levant, Abu Mohammed al-Jawlani, instructing him to begin operations in the Syrian Arab Republic.
- On 30 May 2013, the name “Al-Nusrah Front for the People of the Levant” was first added as an alias for QDe.115 (Al-Qaida in Iraq, by then known as Islamic State of Iraq). It was last mentioned as an affiliate of QDe.115 in the fifteenth report of the Analytical Support and Sanctions Monitoring Team (S/2014/41, paras. 3, 8, 14 and 45). See press release SC/11019 (<https://press.un.org/en/2013/sc11019.doc.htm>).
- Following the split between the two organizations in 2013, Al-Nusrah Front for the People of the Levant was listed as a separate entity on the sanctions list. See press release SC/11397 (<https://press.un.org/en/2014/sc11397.doc.htm>).
- In August 2014, Al-Nusrah Front for the People of the Levant seized 45 United Nations Disengagement Observer Force peacekeepers in the Golan Heights (see S/2014/665, para. 2). One of the initial demands, later denied, was the removal of Security Council sanctions (see S/2014/770, para. 47).
- Al-Nusrah Front for the People of the Levant changed its name to Hay'at Tahrir al-Sham (HTS) in January 2017. The Committee amended the name of QDe.137 to include “Hay'at Tahrir al-Sham (HTS)” as an alias on 7 June 2017. See press release SC/12861 (<https://press.un.org/en/2017/sc12861.doc.htm>).

Sanctions list

As at 31 December 2024, the sanctions list comprised the names of 255 individuals and 89 entities, having last been updated on 23 August 2024. Among these, 10 entities and 30 individuals are remarked to be linked to HTS, in either the text of the list entries or the narrative summaries for reasons of listing.

As of December 2024, nine of the individuals were reportedly deceased. Among this group, nine individuals are also mentioned as being linked to Abu Mohammed al-Jawlani (QDi.317).

Entities and other groups

| No. | Entity name on the sanctions list | Source | Permanent reference number |
|-----|--------------------------------------|---|----------------------------|
| 1. | Al-Qaida | List entry and narrative summary of reasons for listing | QDe.004 |
| 2. | Asbat al-Ansar | List entry and narrative summary of reasons for listing | QDe.007 |
| 3. | Al-Qaida in Iraq, also known as ISIL | List entry and narrative summary of reasons for listing | QDe.115 |
| 4. | Abdallah Azzam Brigades | List entry and narrative summary of reasons for listing | QDe.144 |
| 5. | Hilal Ahmar Society Indonesia | List entry and narrative summary of reasons for listing | QDe.147 |
| 6. | The Army of Emigrants and Supporters | List entry and narrative summary of reasons for listing | QDe.148 |
| 7. | Harakat Sham al-Islam | List entry and narrative summary of reasons for listing | QDe.149 |
| 8. | Jund Al Aqsa | List entry and narrative summary of reasons for listing | QDe.156 |
| 9. | Khatiba Imam al-Bukhari | List entry and narrative summary of reasons for listing | QDe.158 |
| 10. | Khatiba al-Tawhid wal-Jihad | List entry and narrative summary of reasons for listing | QDe.168 |

Individuals

| No. | Individual's name according to the designation on the sanctions list | Permanent reference number |
|-----|--|----------------------------|
| 1. | Aiman Muhammed Rabi al-Zawahiri | QDi.006 |
| 2. | Hani al-Sayyid al-Sebai Yusif | QDi.198 |
| 3. | Jaber Abdallah Jaber Ahmad Al-Jalahmah | QDi.237 |
| 4. | Ibrahim Awwad Ibrahim Ali al-Badri al-Samarrai | QDi.299 |
| 5. | Abu Mohammed al-Jawlani | QDi.317 |
| 6. | Said Arif | QDi.323 |
| 7. | Abdul Mohsen Abdallah Ibrahim al Charekh | QDi.324 |
| 8. | Abou Mohamed al Adnani | QDi.325 |
| 9. | Hamid Hamad Hamid al-'Ali | QDi.326 |
| 10. | Abdelrahman Mouhamad Zafir al Dabidi al Jahani | QDi.327 |

| No. | <i>Individual's name according to the designation on the sanctions list</i> | <i>Permanent reference number</i> |
|-----|---|-----------------------------------|
| 11. | Hajjaj bin Fahd al Ajmi | QDi.328 |
| 12. | Ibrahim Suleiman Hamad al-Hablain | QDi.332 |
| 13. | ‘Abd al-Rahman Khalaf ‘Ubayd Juday’ al-‘Anizi | QDi.335 |
| 14. | Anas Hasan Khattab | QDi.336 |
| 15. | Maysar Ali Musa Abdallah al-Juburi | QDi.337 |
| 16. | Shafi Sultan Mohammed al-Ajmi | QDi.338 |
| 17. | Kevin Guiavarch | QDi.341 |
| 18. | Oumar Diaby | QDi.342 |
| 19. | Ashraf Muhammad Yusuf ‘Uthman ‘Abd al-Salam | QDi.343 |
| 20. | Ali ben Taher ben Faleh Ouni Harzi | QDi.353 |
| 21. | Shamil Magomedovich Ismailov | QDi.368 |
| 22. | Mu’tassim Yahya ‘Ali al-Rumaysh | QDi.369 |
| 23. | Nusret Imamovic | QDi.374 |
| 24. | Sa’d bin Sa’d Muhammad Shariyan al-Ka’bi | QDi.382 |
| 25. | Ayrat Nasimovich Vakhitov | QDi.397 |
| 26. | Bassam Ahmad al-Hasri | QDi.399 |
| 27. | Iyad Nazmi Salih Khalil, also known as Iyad al-Toubasi | QDi.400 |
| 28. | Fared Saal | QDi.403 |
| 29. | Murad Iraklievich Margoshvili | QDi.406 |
| 30. | Jamal Hussein Hassan Zeiniye | QDi.428 |

In addition, entities have been linked to HTS in Monitoring Team reports, but the link to HTS is not included in the list entry and narrative summary of reasons for listing. These include the Eastern Turkistan Islamic Movement, also known as the Turkistan Islamic Party (ETIM/TIP), in the Syrian Arab Republic (QDe.088)¹ and Ansar Al-Islam (QDe.098).²

¹ See S/2024/556, para. 55; S/2024/92, para. 56; and other reports of the Monitoring Team.

² See S/2024/92, para. 57.